

Je crois que le Canada forme un tout en lui-même, indépendant de toutes les autres nations. Si l'on veut de la houille ou du fer, on n'a qu'à aller à la baie d'Hudson. Qu'on établisse une grande usine d'instruments aratoires à la tête de ligne de notre chemin de fer de cette région, où l'on pourra se procurer du bon minerai de fer et de la houille. Les habitants des grandes prairies du nord-ouest en achèteront les produits. Le pays a été mis en valeur par le travail de gouvernements conservateurs et libéraux, mais c'est un gouvernement conservateur qui a pris l'initiative, comme dans tout ce qui a contribué au progrès du pays, les libéraux nous imitant ensuite. Vous êtes des imitateurs, pas mauvais du reste. Imitation, que la mise en valeur de la région de la baie d'Hudson. Là se présente une magnifique occasion de réunir, à l'intérieur du pays, l'extraction de la houille et du fer et la fabrication des instruments aratoires dont on a besoin dans nos grandes prairies: le coût du transport serait à peu près nul.

Nous avons des ressources immenses. N'hésitons pas. Donnons au peuple canadien la protection dont jouissent toutes les grandes nations, comme, par exemple, celle qui vit au sud de nous. Donnons ces avantages à nos gens, qu'ils soient consommateurs, agriculteurs ou ouvriers et nous progresserons aussi rapidement que les Américains.

L'honorable C. MacARTHUR: Honorables sénateurs, comme certains préopinants, je vais prier le leader du Gouvernement et mes collègues de me permettre d'anticiper sur les projets qui nous seront bientôt soumis et qui sont en réalité corollaires de la mesure à l'étude.

Les ramifications de cette mesure sont telles qu'on ne peut en saisir toute la portée, si on n'est bien au fait de ce genre de commerce. Tout d'abord, j'affirme que le tarif doit être laissé à des experts. Pendant 25 ans, j'ai étudié la question de près. Comme j'étais président d'une entreprise de commerce en gros faisant pour un demi-million d'affaires par année, j'ai eu plusieurs mésaventures à propos des règlements de la douane et du tarif: je n'ignore donc pas complètement la question. J'ai fait des voyages en Angleterre pour y étudier l'état de choses existant, afin d'être mieux en mesure de venir démontrer au ministre des Douanes ou au sous-ministre que, souvent, les importateurs ont été sacrifiés et que les consommateurs en ont souffert. Souvent, j'ai eu gain de cause. Il y a plus de quinze ans, quand M. Patterson détenait le portefeuille des Douanes, et que son adjoint était M. McDougald, il s'est posé une

question au sujet de l'importation du filet d'acier, l'un de nos principaux articles d'importation. Je dois dire que nous avions rarement deux factures de suite qui ne fussent pas l'objet de droits postérieurs à la sortie de la douane ou de difficultés de toute sorte à propos des droits ou du dumping. Je me rappelle que les douaniers refusèrent de laisser entrer un certain envoi. Je vins à Ottawa où je réussis, avec quelque peine, à obtenir une entrevue du ministre. On me répondit que la tâche du ministère n'était pas d'ordre législatif, mais administratif et qu'il ne pouvait opérer aucun changement. Je répliquai que s'il fallait des modifications, notre député soulèverait la question sur le parquet de la Chambre. Ma maison pouvait vendre pour \$100,000 de toile d'acier. J'avais dans ma poche des lettres de tous les fabricants canadiens de ce produit, où il était indiqué qu'ils ne pouvaient produire de toile plus forte que celle du numéro 16, et qu'ils ne galvanisaient pas la toile après le tissage. Enfin, après deux ou trois jours de discussion; le ministère convint que j'avais raison. En conséquence, nous avons épargné quelques milliers de dollars sur l'envoi, ce dont bénéficièrent les consommateurs.

En réalité, les fabricants du pays exploitent le consommateur. Le tarif est plein d'anomalies. Je ne céderai la première place à aucun membre du Sénat ou de la Chambre des communes, en matière de connaissance du tarif. Je le dis en toute humilité. J'ai étudié le tarif et j'en connais parfaitement les articles dont l'étude nous est soumise.

On emploie beaucoup de filet de broche, dans l'île du Prince-Edouard. L'importation de ce produit absorbe un demi-million de dollars chaque année. Nous avons souvent demandé aux fabricants canadiens de se munir de bains de galvanoplastie pour galvaniser le filet après le tissage. Le filet fabriqué au Canada est galvanisé par le procédé dit du frottage, effectué au moyen d'une poudre avant le tissage. Nous leur demandions s'ils installeraient des bains de galvano-plastie au cas où on leur assurerait un certain chiffre d'affaires. Ils répondirent par la négative, qu'ils ne voulaient pas galvaniser le filet après le tissage et qu'ils ne pouvaient fournir de toile plus lourde que le n° 16. Voilà l'un des nombreux incidents qui nous arrivent.

Le broyeur d'os à force motrice n'est pas, non plus, fabriqué au Canada. Mais, parce qu'un ustensile de cuisine très simple est classé avec cet article, il est assujéti à un droit de douane. Voilà quelques exemples des difficultés que nous avons à surmonter.

On a dit, ailleurs, que les manufacturiers ont promis que le consommateur ne souffrira pas